

**2011/4096 - Signature d'une Convention Départementale d'Objectifs et de Moyens entre la Ville de Lyon et l'Inspection Académique du Rhône 2011-2014** (Direction de l'Education) (BMO du 12/12/2011, p. 2607)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, la convention pluriannuelle qui vous est soumise entre la Ville et l'Inspection académique, vient avec retard par rapport au début de ce mandat, à cause des changements répétés d'Inspecteurs d'académies et les hésitations de M. le Recteur.

Elle permet de fixer un cadre à notre coopération sur le temps scolaire et à l'appel à projets annuel en direction des écoles. Elle en fixe les principes, la démarche et les objectifs. Je rappelle que, bien sûr, rien n'est imposé aux écoles et à leurs équipes, qui élaborent leur projet d'actions de façon autonome et se saisissent ou pas des propositions qui leur sont faites.

Chaque action est ainsi validée au préalable par l'Education nationale et fait l'objet d'un bilan-évaluation partagé avec la Ville.

Je voudrais saluer ce soir le soutien et la coopération de tous mes Collègues Adjoints et des services correspondants, la mobilisation transversale de toute la ville, humaine et matérielle, qu'il s'agisse :

- des espaces verts autour du Parc de la Tête d'Or ou des jardins pédagogiques, de l'aménagement des cours d'école ;
- de la Culture, avec les Archives et Gadagne sur le patrimoine, les musées, le Conservatoire National de Région, l'Opéra, la Maison de la Danse ou la bibliothèque municipale.
- des Sports avec les MNS des piscines ou nos intervenants sportifs avec cette année le projet Vélo, qui concerne tous les CM2 des écoles publiques.
- enfin, du Protocole, avec les visites de l'Hôtel de Ville ;
- sans oublier, bien sûr, la Mission Projet Educatif Local à la Direction de l'Education et le service médico-social scolaire.

Cela illustre notre démarche de ville éducatrice, qui vise à accompagner enfants et enseignants avec toutes les ressources éducatives de nos territoires, sans oublier les associations d'éducation populaire partenaires de l'école et de la Ville.

Cette convention départementale est structurée par le socle commun de connaissances et de compétences et le contenu des programmes de l'Education nationale avec d'abord le Lire-Ecrire à la base

de tous les apprentissages, l'éducation aux sciences, à l'image, l'éducation artistique et culturelle, au développement durable, etc...

Sans rentrer dans tous les détails, nous poursuivons les projets qui ont démontré leur intérêt et on développe cette année trois axes, trois actions nouvelles :

1/ La pratique du vélo en milieu urbain et l'apprentissage des règles de sécurité routière, la sensibilisation aux modes doux, avec la remise en juin de l'Attestation de la Prévention pour tous les CM2 de la Ville ;

2/ Le lancement de l'installation progressive des Tableaux Blancs Interactifs dans toutes les classes de maternelle et élémentaires sur cinq années, qui est la deuxième étape majeure de l'informatisation de nos écoles ;

3/ Enfin, troisième action nouvelle : l'expérimentation des services civiques ambassadeurs du livre dans les BCD des écoles sur le temps scolaire, mais aussi sur le temps de midi. Cette expérience est aujourd'hui citée en exemple par l'Agence nationale des Services civiques et ouvre des perspectives nouvelles de travail avec la bibliothèque municipale.

Pour conclure, je ne manquerai pas de souligner la priorité aux territoires politiques de la Ville, avec le programme de réussite éducative, le soutien particulier aux projets de Réseau prioritaire, de territoire, d'équipes, les lieux accueil parents, etc...

Cette convention 2011/2014 s'inscrit donc dans la continuité du Contrat 2001/2008, prolongé de fait jusqu'en 2010. Elle est à la fois exemplaire sur le plan national (seulement imitée aujourd'hui par les Villes de Brest, Rennes, Grenoble) sur le temps scolaire, et elle est marquée par le contexte de régression budgétaire de l'Education nationale, qui touche particulièrement les crédits pédagogiques et la formation continue des enseignants et demain –on vient de l'apprendre- les postes d'enseignants et les classes.

Nous avons réussi, non sans mal, à préserver les principales actions du contrat précédent.

Voilà, Monsieur le Maire, chers Collègues, ce que recouvre cette convention 2011-2014 qui enchaîne avec les contrats 1990-1995 signés par Michel Noir, 1995-2001 signés par Raymond Barre, 2001-2008 par Gérard Collomb, globalement à budget constant sur le temps scolaire.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette convention départementale d'objectifs et de moyens fixe, pour la période 2011-2014, le cadre dans lequel vont s'articuler le Projet

Educatif Local de la Ville de Lyon et les dispositifs de l'Etat en matière d'éducation, mis en œuvre par l'Inspection académique du Rhône.

Vous indiquez qu'elle vise à conjuguer les moyens pour une meilleure prise en charge de l'enfant dans les domaines tels que le soutien à la parentalité, l'accompagnement pédagogique, l'accompagnement médico-social, la prise en charge des handicaps et de la maladie chronique, les actions éducatives en zone prioritaire ou en Contrat Urbain de Cohésion Sociale. C'est bien, mais tout cela est déjà inscrit dans la loi...

Les actions menées conjointement font l'objet de chartes ou de conventions signées avec les différents acteurs comme entre autres le Centre régional de documentation pédagogique, l'école d'orthophonie, l'Université de Lyon ou Cap Canal, pour lequel d'ailleurs, au passage, je signale que l'ENS n'a pas confirmé son entrée au capital, ce qui pose quelques inquiétudes pour la suite.

Dans tous les documents, on nous parle de convention, de contrat, et quand nous avons demandé la copie de tous ces documents, eh bien, ils ont été tout simplement supprimés de la convention. Cela signifie-t-il donc qu'il n'y a aucun contrat qui lie la ville ?

M. FOURNEL Yves, Adjoint : pas du tout...

Mme de LAVERNEE Inès : Ils ont été retirés, je les ai demandés...

M. LE MAIRE : Laissez parler Madame de Lavernée. Je n'aimerais pas que tout le monde s'enfuie du conseil.

Mme de LAVERNEE Inès : J'aimerais bien que l'on ne m'interrompe pas. Je continue.

Cela signifie donc qu'il n'y a aucun contrat qui lie la ville. ....vous répondrez après Monsieur Fournel, ....qu'il n'y a pas de budget, qu'il n'y a pas d'obligation de résultat ? La ville fera-t-elle ce qu'elle veut dans les écoles ?

Cette nouvelle convention s'appuie, dites-vous, sur une évaluation du Projet Educatif Local réalisée par un cabinet d'études en 2007-2008. Mais quelle évaluation ? Ou est-elle ? Réalisée il y a 4 ans, elle ne nous a toujours pas été présentée.

Elle n'était pas jointe au dossier et lorsque nous l'avons demandée, il nous a été répondu qu'elle serait présentée à une prochaine commission. C'est un peu délicat, puisque la délibération s'appuie dessus.

Il n'y a dans ce dossier, pratiquement aucun chiffrage. Comment peut-on reconduire une action de cette ampleur sans connaître

ni l'évaluation qui préside à sa reconduction, ni le bilan de ce qui a été fait auparavant ?

Est-ce que les parents, les associations de parents d'élèves, les directeurs, les enseignants ont donné leur avis ?

Quelle différence avec ce que font déjà les maisons de l'enfance, les associations de quartier concernant l'accompagnement des familles défavorisées ?

Je prendrais un exemple, car la liste est longue, des actions menées : le bilan des résidences d'artistes dans les écoles est-il satisfaisant ? Combien sont payés ces artistes et quel bénéfice pour les enfants ? Leur recrutement est-il tout à fait transparent ? J'ai des doutes là-dessus.

Un autre exemple : le remplacement de la DPSE –Division Santé Prévention Education- au profit du service médico-social a conduit au fait que moins de professionnels sont sur le terrain auprès des écoliers. Qu'en est-il deux ans après de l'évaluation de ce nouveau dispositif ? Y a-t-il eu un bilan sur les LAP (Lieux d'Accueil Parents Enfants) ?

Il n'est pas possible pour nous, par conséquent, de voter pour un dossier où il n'y a aucun bilan et où aucune évaluation ne nous a été présentée pour un domaine, l'Education, qui est en volume le deuxième budget de la Ville de Lyon. Nous nous abstiendrons donc pour ce dossier. Merci.

M. FOURNEL Yves : Monsieur le Maire ça fait beaucoup, encore une fois. Je conseillerais d'ailleurs à notre Collègue de se renseigner auprès de l'Adjointe à l'éducation du 2<sup>e</sup> arrondissement. Cela lui éviterait de dire un certain nombre de choses.

La plupart des conventions que vous évoquez sont déjà passées au Conseil municipal. Donc je ne doute pas que les Chargés de missions de votre Groupe soient très efficaces et ils pourront vous les fournir puisque nous les avons déjà approuvées tous ensemble, qu'il s'agisse des conventions sur le sport, sur l'enfance « art et langage » etc... Je ne parle même pas de la charte des ATSEM. Cela fait près de 8 ans que nous l'avons adoptée. Donc, ces documents ont été remis aux élus mais peut-être n'avez-vous pas conservé les archives dans votre Groupe.

Donc, de ce point de vue, il n'y a pas de problème sur ces conventions. Mais pour vous faire plaisir, nous les présenterons à la prochaine commission Education du 5 janvier 2012. Comme cela vous aurez toute satisfaction.

Chacune des actions a fait l'objet de bilans avec l'Inspection académique et de ce point de vue, je m'étonne que vous ne connaissiez pas un certain nombre d'entre eux, mais là encore, je suis à votre

disposition pour vous donner des éléments supplémentaires pour vous rafraîchir la mémoire.

(Interpellation de Mme de Lavernée.)

M. LE MAIRE : Laissez parler M. Fournel !

M. FOURNEL Yves : Vous m'avez dit de ne pas vous couper la parole à juste titre tout à l'heure, je vous en demanderai autant maintenant !

Concernant Cap Canal, je vous lirai simplement un extrait de la lettre de M. Samarut président de l'ENS de Lyon au Maire de Lyon qui écrit « je renouvelle aujourd'hui l'engagement à moyen et long termes de l'Ecole sur notre apport financier et humain parallèlement à celui de la ville ». Voilà à la date d'aujourd'hui, puisque le Conseil d'administration s'est tenu mercredi dernier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu.)

(Adopté.)